



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL100-DE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 03
VOTANTS	: 30

Date de Convocation : 30 Novembre 2022
Date d'Affichage : 30 Novembre 2022
Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Etaient absents :

PUECH Benoît
CÈNES Alexandre
CÈNES Frédéric

OBJET : Intégration dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a été adoptée par décret n°2012-1390 du 11 Décembre 2012, portant classement du territoire du Parc Naturel Régional pour une durée de 12 ans.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal
pour l'approbation de la Charte, des statuts du Syndicat mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et pour demander son
adhésion au Syndicat ;

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la
Commission Municipale « Finances – Intercommunalité – Ressources
Humaines – Administration générale » du 30 Novembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- de demander l'intégration de la Commune dans le périmètre
d'étude pour la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du
Haut Languedoc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*